

Dans sa prison Louis XVI avait consacré la France au sacré-cœur. « Cette consécration, dit Monseigneur Bougaud, a quelque chose de solennel et de tragique, comme les derniers cris d'un naufrage qui cherche encore à sauver ceux qu'il aime et qui ne le peut plus » En voici le texte :

« Vous voyez, O mon Dieu, toutes les plaies qui déchirent mon cœur et la profondeur de l'abîme dans lequel je suis tombé. Des maux sans nombre m'environnent de toutes parts. A mes malheurs personnels et à ceux de ma famille, qui sont affreux, se joignent, pour accabler mon âme, ceux qui couvrent la face du royaume. Les cris de tous les infortunes, les gémissements de la religion opprimée retentissent à mes oreilles, et une voix intérieure m'avertit encore que peut-être, votre justice me reproche toutes ces calamités, parce que dans les jours de ma puissance, je n'ai pas reprimé la licence du peuple et l'irreligion qui en sont les principales sources; parce que j'ai fourni moi-même des armes à l'hérésie qui triomphe, en la favorisant par des lois qui ont doublé ses forces et lui ont donné l'audace de tout oser.

« O Jésus-christ, divin rédempteur de toutes nos iniquités, c'est dans votre Cœur adorable que je veux déposer les effusions de mon âme affligée. J'appelle à mon secours le tendre cœur de Marie, mon auguste protectrice et ma mère et l'assistance de saint Louis, mon patron et le plus illustre de mes aïeux.

« Ouvrez-vous Cœur adorable et par les mains si pures de mes puissants intercesseurs, recevez avec bonté des vœux satisfaisants que la confiance m'inspire et que je vous offre comme l'expression naïve de mes sentiments.

« Si, par un effet de la bonté infinie de Dieu, je recouvre ma liberté, ma couronne et ma puissance royale, je promets solennellement :

« 1° De révoquer le plutôt possible toutes les lois qui me seront indiquées soit par le Pape soit par un Concile, soit par quatre évêques choisis parmi les plus éclairés et les plus vertueux de mon royaume... notamment la Constitution Civile du Clergé.

« 2° D'établir, en suivant les formes canoniques, *une fête solennelle en l'honneur du Sacré-Cœur* de Jésus laquelle sera célébrée à perpétuité dans toute la France...

« 3° D'aller moi-même..., après ma délivrance, dans l'Eglise Notre-Dame de Paris... prononcer *un acte solennel de consécration de ma personne, de ma famille et de mon royaume au Sacré-Cœur de Jésus...*

« 4° D'ériger et de décorer à mes frais, dans l'église que je choisirai, une chapelle ou un autel qui sera *dédié au Sacré-Cœur de Jésus.*

« 5° Enfin, de renouveler tous les ans, au lieu où je me trouverai, le jour qu'on célébrera la fête du sacré-cœur, l'acte de consécration exprime dans l'article troisième et d'assister à la procession générale qui suivra la messe de ce jour .

« Je ne puis, aujourd'hui, prononcer qu'en secret cet engagement, mais je le signerai de mon sang s'il le fallait; et le plus beau jour de ma vie sera celui où je pourrai le publier à haute voix dans le temple.

« O Cœur Adorable de mon Sauveur, que j'oublie ma main droite et que je m'oublie moi-même si jamais j'oublie vos bienfaits et mes promesses si je cesse de vous aimer et de mettre en vous ma confiance et ma consolation ».

Au moment de son exécution, par les paroles qu'il proféra, en face du peuple qui applaudissait à sa mort, Louis XVI montra qu'il se rendait compte du sort qui lui était réservé par une minorité impitoyable : « Français, je suis innocent; je pardonne aux auteurs de ma mort, je prie Dieu que le sang qui va être répandu ne retombe jamais sur la France ». L'abbé Edgeworth, aumonier de la prison du Temple, et assistant du roi qui allait expier par sa mort les fautes de plusieurs de ses ancêtres, s'écria au moment suprême: « Fils de saint Louis, montez au ciel ». Le témoignage du prêtre au royal mourant semble bien indiquer que la dynastie capétienne, qui pendant mille ans avait fait la France, se purifiait de toute responsabilité dans la mort de Louis XV I dont le sang la régénérait.